COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 octobre 2012 (convocation du 15 octobre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita. FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, MIIe EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, Mme LAURENT Wanda, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50 M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35 M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35 M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40 Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00 Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles MIle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50 MIIe DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul

M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55 Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15 M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05 M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth M. TRIJOULET Thierry à M. BAUDRY Claude Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 26 octobre 2012

PÔLE FINANCES Direction du budget et des finances

N° 2012/0742

BLANQUEFORT - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Construction de 30 logements en location-accession, dont 12 collectifs et 18 individuels, résidence "Saint-Ahon" - Emprunt principal de 3.500.492 € - Garantie - Autorisation

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour un emprunt principal de 3.500.492 € à contracter auprès du Crédit Coopératif et destiné à financer la construction de 30 logements en location-accession, dont 12 collectifs et 18 individuels, résidence «Saint-Ahon» à Blanquefort.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté.

- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu l'article 2298 du Code Civil;
- Vu l'avis favorable émis le 27 Septembre 2012 par la Direction de l'Habitat de la Communauté :

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT QUE la demande précitée formulée par la Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie communautaire définies par le Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville annexé à la délibération n° 2 007/0670 du 21 Septembre 2007;

.../...

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à la Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT pour le remboursement d'un emprunt principal d'un montant de 3.500.492 € que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif en vue de financer la construction de 30 logements en location-accession, dont 12 collectifs et 18 individuels, résidence «Saint-Ahon» à Blanquefort.

<u>ARTICLE 2</u> : Les caractéristiques du Prêt Social de Location-Accession (PSLA) consenti par le Crédit Coopératif sont actuellement les suivantes :

Durée totale: 30 ans

Dont:

- durée de la phase de mobilisation : 24 mois maximum

- durée de la phase d'amortissement de la période locative : 4 ans maximum - durée de la phase d'amortissement de non-levée d'option : 24 ans minimum

PHASE DE MOBILISATION

- Taux variable : Euribor 3 mois + 0,80 %

- Paiement des intérêts : trimestriel

- Base de calcul des intérêts : 90/360 jours

- Montant minimum de chaque versement : 10 % du montant du prêt

PHASE D'AMORTISSEMENT

- Phase d'amortissement de la période locative

. Taux variable : Euribor 3 mois + 1,48 % . Echéances : trimestrielles constantes

- Phase d'amortissement de non-levée d'option

. Taux variable : Euribor 3 mois + 2,00 % . Echéances : trimestrielles constantes

ARTICLE 3: La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale du prêt, soit une phase de mobilisation de 24 mois maximum suivie d'une période d'amortissement de 28 ans minimum, à hauteur de la somme de 3.500.492 €, majorée des intérêts courus pendant la phase de mobilisation, des intérêts de retard, moratoires ou d'échéances, de l'indemnité de remboursement anticipé et de tous autres accessoires déterminés selon les modalités énoncées au contrat de prêt.

.../...

ARTICLE 4 : Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles mentionnées à l'article 3 ci-dessus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

<u>ARTICLE 5</u>: Le Conseil de Communauté s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

<u>ARTICLE 6</u>: Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, le contrat de prêt et les éventuels avenants qui seront passés entre le Crédit Coopératif et la Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT, ainsi que la convention de garantie hypothécaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 7 NOVEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 7 NOVEMBRE 2012

M. LUDOVIC FREYGEFOND